

Albi, le 14 mars 2013

Le Directeur académique
des services de l'éducation nationale du Tarn
à

Mesdames et Messieurs
les enseignants du 1^{er} degré public

Monsieur l'Inspecteur de L'Education Nationale
Adjoint à Monsieur le Directeur Académique
Mesdames et Messieurs les inspecteurs(trices)
de l'éducation nationale
(pour information)

Division des ressources
humaines

Référence
SM/POSSPE/MVT13

Dossier suivi par
Simone MAZARS

Téléphone
05 67765818
Fax
05 67765754

courriel
ia81-mouvement@ac-toulouse.fr
3 rue Général Giraud
81013 ALBI Cédex 09

Objet : Mouvement des enseignants du 1^{er} degré public année scolaire 2013/2014
- Appel à candidature postes à compétences particulières -

J'ai l'honneur de vous informer ci-après des dispositions relatives au recrutement sur les postes à compétences spécifiques vacants à la rentrée 2013 dont vous trouverez la liste annexée. Les enseignants intéressés par les postes à compétences spécifiques vacants doivent adresser pour chaque poste un curriculum vitae et une lettre de motivation explicitant les compétences acquises au cours de l'exercice des différentes fonctions. Ces documents doivent être transmis par la voie hiérarchique pour **le jeudi 4 avril 2013** délai de rigueur à :

Monsieur le Directeur académique
Direction des services départementaux
de l'éducation nationale du Tarn
Division des ressources humaines
3, rue général Giraud
81013 ALBI Cedex 09

Tout candidat à un ou des postes à compétences spécifiques est invité à rencontrer le ou les IEN de la circonscription, ou l'IEN ASH, du ou des postes demandés afin de s'informer des missions correspondant au (x) poste(s) sollicité(s).

Tout acte de candidature à ce type de poste doit obligatoirement se traduire par une demande dans le cadre du mouvement dans l'ordre de priorité souhaité, **obligatoirement en vœu n° 1 et suivant sous réserve de remplir les conditions statutaires**. En l'absence de candidatures de professeurs qualifiés (ou en cours de qualification) sur les postes de conseillers pédagogiques, de l'ASH, de clin et de cri, de directeur d'école donnant lieu à au moins une demi-décharge, les candidatures des enseignants non-qualifiés seront étudiées dès la phase informatisée du mouvement.

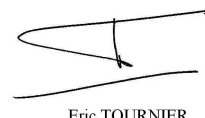
Après recensement des diverses candidatures, une commission formule un avis à l'issue d'un entretien.

Les nominations sont prononcées, à titre définitif ou provisoire, après avis de la CAPD lors de la phase informatisée du mouvement.

Les postes spécifiques susceptibles d'être vacants apparaîtront sur la liste générale des supports qui sera consultable sur le site de la direction des services départementaux de l'éducation nationale du Tarn :

<http://www.ac-toulouse.fr/web/ia-tarn/49-inspection-academique-du-tarn.php>

Je vous précise que la saisie pourra être effectuée du 14 mars 2013 au 4 avril 2013 midi période d'ouverture du serveur SIAM.



Eric TOURNIER